

Année 2023-2024

DROIT DES RELATIONS DE TRAVAIL SALARIEES

ENSEIGNANT : M. Benoît PETIT, Professeur des universités (droit privé)

CONTACT : benoit.petit@uvsq.fr

DESCRIPTION GENERALE DU COURS

Le cours de « Droit des relations de travail salariées » vise la maîtrise des principes et des règles élémentaires qui gouvernent les relations de travail entre un employeur et un travailleur salarié, aussi bien sur le plan des relations individuelles (contrats de travail) que sur celui des relations collectives (IRP, conventions et accords collectifs...).

PLAN DU COURS

Introduction générale

- Notion de salariat
- Autonomie du droit social par rapport au droit civil
- Environnement normatif international et européen

Partie I – Les relations collectives de travail

A – Les accords collectifs

- Notion d'accord collectif
- Particularités des différents niveaux d'accords collectifs (accords d'établissement, d'entreprise, de groupe, de branche et accords nationaux interprofessionnels)
- Les obligations de négocier
- Conditions de validité des accords collectifs
- Révision et terme des accords collectifs
- Relations entre l'accord collectif et les autres normes (légales, conventionnelles et contractuelles)
- Procédures d'extension et d'élargissement des accords collectifs

B – Les institutions représentatives du personnel

- Notion d'IRP
- Les élections professionnelles
- Le CSE : gouvernance, attributions, moyens, protection des élus
- Les autres formes d'IRP
- L'action syndicale

Partie II – Les relations individuelles de travail

A – La formation du contrat de travail salarié

- Spécificités de la relation contractuelle de travail salarié (notion de subordination juridique)
- Le droit du recrutement des collaborateurs salariés
- Conditions de validité de la relation contractuelle de travail salarié
- Les principales clauses (période d'essai, clause de non-concurrence...)

B – Les obligations des parties

- Les obligations de l'employeur
- Les obligations du salarié
- Le règlement intérieur et le droit disciplinaire

C – L'évolution du contrat de travail salarié au cours de la relation d'emploi

- Principe des régimes de modification du contrat et de changement des conditions de travail
- Les principaux points d'évolution de la relation contractuelle (rémunération, lieu de travail, missions et responsabilités, temps/durée de travail...)

D – La cessation des relations de travail salariées (règles et procédures)

- La démission et la prise d'acte de rupture
- Le licenciement pour motif personnel (disciplinaire, non-disciplinaire)
- Le licenciement pour motif économique
- La rupture conventionnelle
- La résiliation judiciaire du contrat de travail
- L'indemnisation des ruptures illicites

E – Les contrats spéciaux de travail salarié

- Particularités formelles des CDD
- Les cas de recours aux CDD
- Les clauses du CDD
- La cessation des CDD

OBJECTIFS DE COMPETENCES

Le cours est une initiation aux fondamentaux du droit social. Il ne couvre pas les domaines du droit de la protection sociale et du droit social supranational, comme il n'aborde pas certains sujets plus techniques (temps et durée du travail, ATMP, assurance chômage...) qui sont étudiés au niveau Master.

Les compétences à acquérir sont les suivantes :

- Identification de l'environnement normatif de la relation de travail salariée
- Identification des acteurs de la relation de travail salariée
- Aptitude à négocier, rédiger et conclure les normes contractuelles et conventionnelles
- Aptitude à exercer les pouvoirs disciplinaires de l'employeur
- Aptitude à piloter les procédures de cessation de la relation de travail
- Compréhension du fonctionnement institutionnel et normatif des relations collectives de travail

DEROULE DES SEANCES

Le cours est dispensé selon un cycle de 10 séances de 3 heures chacune (ou 12 séances de 2,5 heures), sous la forme de cours magistraux.

Les cours magistraux s'accompagnent, selon les options des étudiants, de séances de travaux dirigés, où les principales notions sont reprises et approfondies, puis articulées dans un contexte professionnalisant (commentaires de jurisprudences, cas pratiques, mises en situation...).

MODES D'EVALUATION

Les examens sont une épreuve écrite (durées différentes selon que l'étudiant a opté ou non pour les travaux dirigés) pouvant être un commentaire d'arrêt, un cas pratique ou une dissertation.

Les travaux dirigés sont par ailleurs sanctionnés par contrôle continu, évaluations orales et interrogations écrites.

PREREQUIS

Introduction au droit

Le droit des obligations (les fondamentaux)